



15ème législature

Question N° : 30748	De M. Michel Zumkeller (UDI et Indépendants - Territoire de Belfort)	Question écrite
Ministère interrogé > Action et comptes publics		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > élections et référendums	Tête d'analyse >Financement des campagnes électorales	Analyse > Financement des campagnes électorales.
Question publiée au JO le : 30/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur le financement des campagnes électorales. Alors que dans les communes de moins de 9 000 habitants, la loi n'a pas prévu de compte de campagne et donc pas la possibilité de déduire les dons effectués à cette occasion de ses revenus fiscaux, certains candidats utilisent des micros-partis, reconnus à la CNCCFP, comme intermédiaires pour pouvoir obtenir ces déductions fiscales. Il souhaite avoir son avis sur un sujet qui pourrait s'apparenter à un contournement de la loi.